

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 95.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 10.—

Le Droit d'auteur

89^e année - N° 9
Septembre 1976

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

| | |
|---|-----|
| ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE | |
| — République arabe libyenne. Adhésion à la Convention OMPI | 211 |
| UNION DE BERNE | |
| — République arabe libyenne. Adhésion à l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne | 211 |
| CONVENTIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI | |
| — Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion | |
| Colombie. Adhésion à la Convention | 212 |
| LÉGISLATIONS NATIONALES | |
| — Hongrie. Décret-loi du Praesidium de la République populaire hongroise sur la protection des producteurs de phonogrammes (n° 19 de 1975) | 212 |
| ÉTUDES GÉNÉRALES | |
| — La protection du droit moral des auteurs en Israël (Michael Ophir) | 213 |
| CORRESPONDANCE | |
| — Lettre d'Italie (Valerio De Sanctis) | 219 |
| CHRONIQUE DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES | |
| — Institut international de radiodiffusion (IBI). Conférence (Bellagio, 5 au 9 juillet 1976) | 234 |
| BIBLIOGRAPHIE | |
| — Die Pariser Revisionen der Übereinkünfte zum internationalen Urheberrecht (Georg Roeber) | 234 |
| — Conferencias de Revisión de las Convenciones de Berna y Universal (Paris, Julio de 1971) — Enfoque Argentino (Delia Lipszyc) | 234 |
| CALENDRIER DES RÉUNIONS | 235 |

© OMPI 1976

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

RÉPUBLIQUE ARABE LIBYENNE

Adhésion à la Convention OMPI

Le Gouvernement de la République arabe libyenne a déposé, le 28 juin 1976, son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

La République arabe libyenne, qui est membre de l'Organisation des Nations Unies, remplit la condition prévue à l'article 5.2)i) de ladite Convention.

En application de l'article 15.2), la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) entre en vigueur, à l'égard de la République arabe libyenne, trois mois après la date de dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 28 septembre 1976.

Notification OMPI N° 91, du 28 juin 1976.

Union de Berne

RÉPUBLIQUE ARABE LIBYENNE

Adhésion à l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne

Le Gouvernement de la République arabe libyenne a déposé, le 28 juin 1976, son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971.

Cet instrument d'adhésion était accompagné de la réserve suivante:

« Le Gouvernement de la République arabe libyenne ne se considère pas lié par les dispositions de l'alinéa 1) de l'article 33 de la Convention de Berne concernant la juridiction de la Cour internationale de Justice. » (*Traduction*)

En outre, ledit instrument d'adhésion était accompagné de la déclaration suivante:

« Le Gouvernement de la République arabe libyenne estime également nécessaire de déclarer que les dispositions de l'article 31 de la Convention de Berne, prévoyant la faculté d'étendre les effets de ladite Convention aux colonies et territoires dépendants, sont en contradiction avec la Charte des Nations Unies et la résolution 1514(XV) du 14 décembre 1960 de l'Assemblée générale des Nations Unies. » (*Traduction*)

En application des dispositions de l'article 29.2)a), l'Acte de Paris (1971) de ladite Convention entre en vigueur, à l'égard de la République arabe libyenne, trois mois après la date de cette notification, c'est-à-dire le 28 septembre 1976.

Notification Berne N° 81, du 28 juin 1976.

Conventions administrées par l'OMPI

Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion

COLOMBIE

Adhésion à la Convention

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a informé le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, par lettre du 12 juillet 1976, que le Gouvernement de la Colombie avait déposé, le 17 juin 1976, son instrument d'adhésion à la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des

producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, faite à Rome le 26 octobre 1961.

Conformément à l'article 25.2), la Convention entre en vigueur, pour la Colombie, trois mois après la date du dépôt de l'instrument d'adhésion, c'est-à-dire le 17 septembre 1976.

Législations nationales

HONGRIE

Décret-loi du Praesidium de la République populaire hongroise sur la protection des producteurs de phonogrammes

(N° 19 de 1975) *

Article premier. — 1) Le consentement du premier producteur du phonogramme est requis — dans les vingt années qui suivent la fin de l'année de la fixation — pour effectuer des copies du phonogramme, en totalité ou en partie, à des fins de production de recettes, de distribution contre rémunération ou d'exécution publique à des fins lucratives.

2) Les dispositions de l'alinéa 1) n'affectent pas les droits des auteurs, des artistes interprètes ou exécutants, de la radio et de la télévision hongroises, qui sont garantis par les dispositions de la loi sur le droit d'auteur relatives aux fixations de sons.

Art. 2. — Le premier producteur d'un phonogramme a le droit, en cas de violation des dispositions de l'article 1.1), d'introduire une action conformément au code civil.

Art. 3. — Le présent décret-loi entre en vigueur à la date de sa promulgation.

* Publié dans *Magyar Közlöny* du 1^{er} septembre 1975. Traduction française de l'OMPI à partir de la traduction anglaise obligeamment communiquée à l'OMPI par le Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS).

Études générales

La protection du droit moral des auteurs en Israël

Michael OPHIR *

(Traduction de l'OMPI)

Correspondance

Lettre d'Italie

Valerio De SANCTIS *

Chronique des activités internationales

Institut international de radiodiffusion (IBI)

(Conférence, Bellagio, 5 au 9 juillet 1976)

L'Institut international de radiodiffusion a organisé à Bellagio une Conférence sur la nouvelle technologie et les droits de propriété intellectuelle. Les participants à ce symposium étaient soit des personnalités spécialistes des problèmes de droit d'auteur international, soit des représentants d'organismes de radiodiffusion ou bien d'organismes agissant dans le domaine des vidéocassettes ou des communications spatiales. Ils provenaient des pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède.

La présidence a été assurée par M. Clark Hamilton, Deputy Register of Copyrights des Etats-Unis d'Amérique, et les fonctions de rapporteur ont été confiées à M. Edward Ploman, Secrétaire exécutif de l'Institut international de radiodiffusion.

Invitée à titre d'observateur, l'OMPI était représentée par M. Claude Masouyé, Directeur, Département du droit d'auteur et de l'information.

Le principal objectif de cette Conférence était de procéder à une analyse des concepts et des problèmes

fondamentaux dans la perspective d'apporter une contribution au débat actuel sur la technologie, les communications et le droit ainsi que d'essayer d'encourager la réflexion dans le domaine des droits de propriété intellectuelle.

De larges échanges de vues ont eu lieu sur un certain nombre de questions, notamment les tendances actuelles dans la conception des politiques en matière d'information et de communication, sur les relations entre les droits de propriété intellectuelle et les autres branches du droit international applicable aux communications, sur les implications des nouveaux moyens techniques de communication dans l'exercice du droit d'auteur et sur les critères fondamentaux en cette matière.

Les conclusions des délibérations portant sur la protection des créateurs, sur les besoins d'information de la société et sur la fonction des organismes intéressés dans les communications seront transmises aux organes de l'Institut international de radiodiffusion.

Bibliographie

Die Pariser Revisionen der Übereinkünfte zum internationalen Urheberrecht, préparé sous la direction de *Georg Roeber*, avec la collaboration d'*Elisabeth Steup*, d'*Erhard Bunge-roth* et de *Dimitrios S. Oekonomidis*. Préface d'*Eugen Ulmer*. Un volume de 463 pages, 21 x 15 cm. J. Schweitzer Verlag, Berlin, 1975. Schriftenreihe der UFITA, Heft 50.

La signature à Paris, en juillet 1971, de l'Acte de Paris de la Convention de Berne et de la Convention universelle sur le droit d'auteur révisée a déjà fait l'objet de plusieurs études et publications. La parution, en 1975, de l'ouvrage susmentionné mérite d'être signalée à nos lecteurs pour au moins deux raisons.

La première tient à la réputation de ses auteurs, dont certains ont pris une part très active aux Conférences de Paris en tant que membres de la délégation de la République fédérale d'Allemagne.

La seconde consiste dans le fait que nous sommes ici en présence d'un compte rendu très complet qui, outre trois remarquables études sur les travaux préparatoires et le déroulement des deux Conférences ainsi que sur les modifications apportées aux textes des deux Conventions, contient: les versions anglaises et françaises et les textes officiels allemands des deux Conventions; la traduction allemande des rapports

généraux des deux Conférences; la loi de la République fédérale d'Allemagne du 17 août 1973, approuvant les deux Conventions, avec l'exposé des motifs et les mémoires y relatifs.

Conferencias de Revisión de las Convenciones de Berna y Universal (Paris, Julio de 1971) — Enfoque Argentino, par *Delia Lipszyc*. Un volume de 139 pages, 22,5 x 14,5 cm. Consejo Panamericano de la Confederación Internacional de Sociedades de Autores y Compositores (CISAC), Buenos Aires, 1975.

Le but de cette « mise au point » est de décrire le rôle que l'Argentine a joué dans la discussion et l'élaboration des nouvelles dispositions qui ont été adoptées lors des Conférences de révision de la Convention de Berne et de la Convention universelle tenues à Paris en juillet 1971.

Après un bref aperçu historique, l'auteur relate les travaux préparatoires en Argentine et les propositions faites par la délégation argentine lors des Conférences précitées, ainsi que la position de cette délégation sur les questions débattues. Une brève analyse des dispositions adoptées termine ce panorama.

Les textes parallèles (l'ancien et le nouveau) des deux Conventions, en version espagnole, figurent en annexe à cet ouvrage.

Calendrier

Réunions de l'OMPI

1976

- 27 septembre au 5 octobre (Genève) — Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne — Sessions ordinaires
- 27 septembre au 8 octobre (Rijswijk) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail II
- 11 au 18 octobre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité directeur
- 13 au 21 octobre (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail temporaire
- 18 au 22 octobre (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 19 au 22 octobre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 25 au 29 octobre (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)
- 1^{er} au 8 novembre (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Comités intérimaires
- 8 au 19 novembre (Stockholm) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail IV
- 23 au 30 novembre (Genève) — Union de Paris — Comité préparatoire intergouvernemental pour la révision de la Convention de Paris
- 29 novembre au 3 décembre (Genève) — Programme technico-juridique permanent — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en voie de développement concernant les inventions et le savoir-faire (« know-how »)
- 29 novembre au 10 décembre (Rijswijk) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail I
- 6 au 9 décembre (Lusaka) — Conférence diplomatique pour l'adoption d'un accord instituant une Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone
- 8 au 17 décembre (Lusaka) — Conférence sur la législation de l'Afrique anglophone en matière de propriété industrielle et son Comité des questions de brevets et son Comité des questions de marques et de dessins et modèles industriels
- 8 au 17 décembre (Paris) — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur la double imposition des redevances de droit d'auteur
Note: Réunion convoquée conjointement avec l'Unesco
- 13 au 17 décembre (Genève) — Union de Nice — Comité d'experts

1977

- 17 au 21 janvier (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité directeur
- 25 au 28 janvier (Genève) — Traité concernant l'enregistrement des marques (TRM) — Comité intérimaire
- 25 au 28 janvier (Bangkok) — Programme technico-juridique permanent — Séminaire asiatique sur les droits des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion
Note: Réunion convoquée conjointement avec le BIT et l'Unesco
- 16 au 18 février (Colombo) — Programme technico-juridique permanent — Séminaire régional sur la propriété industrielle
- 21 au 24 février (Colombo) — Programme technico-juridique permanent — Symposium mondial sur l'importance du système des brevets pour les pays en voie de développement
- 21 au 25 février (Genève) — Union de Berne — Groupe de travail sur les vidéocassettes
Note: Réunion convoquée conjointement avec l'Unesco
- 7 au 11 mars (Genève) — Programme technico-juridique permanent — Groupe de travail sur l'information technique divulguée par la documentation sur les brevets
- 14 au 18 mars (Genève) — Programme technico-juridique permanent — Comité permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (4^e session)
- 28 mars au 1^{er} avril (Paris) — Union de Berne — Groupe de travail sur la télévision par câble
Note: Réunion convoquée conjointement avec l'Unesco
- 18 au 22 avril (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail temporaire sur la liste alphabétique des produits et des services
- 25 au 29 avril (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)

- 2 au 6 mai (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 12 au 14 mai (Genève) — Union de Paris — Comité ad hoc de coordination des activités techniques
- 23 au 27 mai (Rabat) — Programme technico-juridique permanent — Séminaire arabe sur le droit d'auteur
Note: Réunion convoquée conjointement avec l'Unesco
- 23 au 27 mai (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail V
- 6 au 10 juin (Genève) — Programme technico-juridique permanent — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en voie de développement concernant les inventions et le savoir-faire (« know-how »)
- 27 juin au 1^{er} juillet (Genève) — Union de Paris — Comité d'experts sur les programmes d'ordinateurs
- 27 juin au 1^{er} juillet (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail préparatoire sur l'examen systématique de la classification
- 26 septembre au 4 octobre (Genève) — Comité de coordination de l'OMPI; Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne; Assemblées des Unions de Madrid et de La Haye; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conférence de représentants de l'Union de La Haye
- 2 au 18 novembre (Paris) — Union de Berne — Conférence diplomatique (ou Comité d'experts gouvernementaux) sur la double imposition des redevances de droit d'auteur
Note: Réunion convoquée conjointement avec l'Unesco
- 28 novembre au 5 décembre (Paris) — Union de Berne — Comité exécutif — Session extraordinaire
- 6 au 8 décembre (Genève) — Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion — Comité intergouvernemental — Session ordinaire (organisée conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 9 décembre (Genève) — Union de Berne — Groupe de travail sur la rationalisation de la publication des lois et traités dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins

1978

- 25 septembre au 2 octobre (Genève) — Comité de coordination de l'OMPI; Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne

Réunions de l'UPOV en 1976

- Conseil: 13 au 15 octobre
- Comité consultatif: 12 et 15 octobre
- Comité directeur technique: 17 au 19 novembre
- Comité d'experts pour la coopération internationale en matière d'examen: 16 novembre
- Note:* Toutes ces réunions ont lieu à Genève au siège de l'UPOV

Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété intellectuelle

1976

- 26 septembre au 2 octobre (Moutreux) — Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — Comité exécutif
- 27 septembre au 1^{er} octobre (Paris) — Coopération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs — Congrès
- 6 et 7 octobre (Rijswijk) — Institut international des brevets — Conseil d'administration
- 11 au 16 octobre (Varna) — Syndicat international des auteurs — Congrès
- 9 au 11 novembre (Hakone) — Pacific Industrial Property Association — Congrès international

1977

- 14 janvier (Paris) — Association littéraire et artistique internationale — Comité exécutif et Assemblée générale
- 17 au 21 janvier (Strasbourg) — Conseil de l'Europe — Comité juridique pour la radiodiffusion et la télévision
- 1^{er} au 4 mai (Amsterdam) — Union des conseils européens en brevets — Congrès et Assemblée générale
- 23 au 27 mai (Rio de Janeiro) — Association interaméricaine de propriété industrielle — Congrès
- 28 novembre au 5 décembre (Paris) — Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) — Comité intergouvernemental du droit d'auteur institué par la Convention universelle sur le droit d'auteur (révisée à Paris en 1971)